

heureux. Ce procédé violent du silence imposé après une espèce de jugement sans procès, envers tout un peuple, doit vous indiquer, par lui seul, que le droit peut-être en péril; et que notre condition devient dangereuse en dépit même de notre bonne volonté.

Très Saint Père, pendant que tant de nations catholiques ne veulent plus écouter votre sainte parole, daignez prêter l'oreille au petit peuple Canadien qui demande à vous exposer la cause réelle de ses misères, et qui ne désire rien tant ensuite que de suivre votre salutaire direction.

Serait-il possible que vous ne portiez pas personnellement attention à nos humbles supplications? Non jamais, puisque notre entière confiance n'est qu'en vous. Le salut de nos âmes qui vous sont confiées comme les autres, et l'honneur d'une petite nation fidèle, quelque modeste et éloignée quelle soit, doivent trouver un écho certain dans votre cœur apostolique.

Votre Sainteté ne nous refusera pas, au moins, le droit du plus petit et du dernier des hommes, celui d'être entendu de son propre père, avant d'être finalement jugé et repris.

L'audition de notre cause requiert assurément de grands soins, et une exposition sur les lieux.

Nous demandons donc instamment à Votre Sainteté, avant qu'il ne sorte aucun document nouveau des S. Congrégations, une enquête spéciale, au pays même, sur nos difficultés religieuses.

Nous vous supplions de nous accorder cette faveur et cette justice en dehors de la S. Congrégation de la Propagande, dont une partie du personnel paraît avoir été prévenue d'une manière vraiment malheureuse, contre un saint Evêque, contre notre digne clergé, et contre plusieurs de nos honorables concitoyens.

Nous implorons enfin de Votre Sainteté que cette enquête soit faite par un officier ecclésiastique parlant le français, inaccessible aux sentiments de la crainte et des faveurs, d'un abord facile à tous cependant, et dont l'impartialité et l'esprit de justice inspire la confiance dont nous avons tant de besoin.

Prosternés à vos pieds sacrés, Très Saint Père, nous prions instamment Votre Sainteté de nous accorder, en sus, la faveur de la bénédiction apostolique.

Canada. Province de Québec, Février 1882.